



# Prix du riz au Sénégal, véritable enjeu de la politique d'autosuffisance en riz



## *SOMMAIRE*

*p3* Les cours mondiaux du riz sont orientés à la baisse

*p5* Au Sénégal, les prix du riz brisé ordinaire se maintiennent en dessous du prix homologué

*p6* Gestion des prix du riz au niveau producteur, exemple de la Vallée du Fleuve Sénégal

*p8* Stabiliser les prix intérieurs du riz pour réussir le pari de l'autosuffisance en riz

# Editorial

Au Sénégal, les joutes électorales approchent et les autorités en place sont plus que jamais déterminées à atteindre l'autosuffisance en riz en 2017. Le ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural soutient même que la production rizicole en 2015 aurait connu un accroissement de 64%, s'établissant à 917 371 tonnes de paddy dont 57% de riz pluvial. Il s'agit là d'un record de production jamais atteint car elle double même le niveau de production atteint avec la GOANA (Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance) qui en 2012 se chiffrait à 405 823 tonnes de paddy.

Produire c'est bien, mais produire et vendre c'est mieux. Pour le moment, le riz est accessible à un prix très raisonnable pour le consommateur et profitable pour les acteurs de la filière. En effet, malgré des cours mondiaux à la baisse, les prix intérieurs du riz brisé ordinaire importé et local oscillent en moyenne annuelle entre 270 et 273 Fcfa/kg et sont légèrement supérieurs à ceux de 2014. En somme, les prix intérieurs du riz sont relativement stables.

Avec les prévisions d'augmentation de la production et les mesures de restrictions quantitatives des importations en vue, cette relative stabilité des prix intérieurs pourrait bien être perturbée. Soulignons qu'une instabilité des prix mal maîtrisée anéantirait sans nul doute les avancées réalisées jusque là pour satisfaire les besoins nationaux en riz.

Gérer l'instabilité des prix n'est pas une mince affaire. Dans les années 80, la Caisse de Péréquation et de Stabilité des Prix (CPSP) s'occupait de la stabilisation des variations de prix au consommateur par le biais des péréquations: l'Etat avait donc

une main mise sur la gestion des prix du riz.

Depuis, les prix administrés pour le riz ont été supprimés avec le début du programme de réforme économique post-dévaluation et la libéralisation progressive de la filière riz. Avec l'arrêt du monopole sur les importations du riz brisé réservé au secteur public en 1995, le secteur privé est autorisé à importer du riz (le décret 95-887 du 19 septembre 1995): la gestion des prix passe dès lors au main des importateurs.

La hausse des prix internationaux de riz lors de la crise de 2008 traduit bien le fait qu'il s'agit bien des acteurs du marché (surtout les importateurs) qui ont une main mise sur les prix du riz. Lors de cette crise alimentaire en l'absence de mécanisme de régulation public, la gestion étatique des risques liés à la variabilité des prix a été inefficace. En effet, malgré les mesures fiscales (droit de douane de 10%) et la subvention des importations de riz à hauteur de 35-41 Fcfa/kg, la transmission en terme nominal a été quand même de 34-38% sur le prix à la consommation du prix importé. La décision politique de plafonner les prix à 280 Fcfa/kg en 2008 n'y a pas changé grand chose.

Même son de cloche en 2013 lors la nouvelle tentative très polémique des pouvoirs en place pour contrôler les prix du riz. Assurément dans le cadre de sa politique de réduction des denrées de première nécessité, le pouvoir en place a eu recours à l'homologation des prix comme mesure phare pour éviter une inflation des prix du riz. Cependant cette dernière a été très controversée en raison de sa formulation et de la procédure utilisée qui de l'avis de l'Union Nationale des Commerçants n'a pas tenu compte de la structura-

tion des prix à l'importation.

Il apparaît donc clairement que l'Etat s'est satisfait pendant longtemps d'un rôle assez passif de contrôleur des prix. Ceci est parfaitement compréhensible au regard des recettes fiscales importantes générées et du lobbying puissant exercé par le petit groupe d'importateurs privilégiés.

Maintenant, la nécessité de jouer un rôle plus important dans la gestion et la formation des prix domestiques se fait sentir suite aux promesses électoralistes (la politique d'autosuffisance en riz pour 2017). Cependant, le poids social et politique du riz est devenu plus lourd à porter en raison des intérêts divergents des acteurs de la filière qui fragilisent les accords de façade qui les lient.

La relance de la production et de la consommation nationale du riz sénégalais est tributaire d'une meilleure gestion de l'offre en riz local qui passe par une stabilisation des prix à la consommation. L'Etat du Sénégal a donc fort à faire et doit concentrer ses efforts en priorité sur le développement d'un mécanisme de stockage public-privé. Un oeil attentif doit aussi être laissé pour une amélioration du mode de gestion des prix à la production.

# Les cours mondiaux du riz sont orientés à la baisse

Les cours mondiaux du riz alternent entre hausse et baisse, dictée par l'évolution de la production, de la consommation mondiale ainsi que celle du niveau des stocks mondiaux. Cependant, il s'agit bien d'une tendance générale baissière qui se dégage, entretenue par la forte concurrence internationale entre exportateurs, les différentes politiques rizicoles des pays asiatiques et la variabilité du cours du change du dollar par rapport aux monnaies asiatiques.

Le riz importé au Sénégal nous vient principalement d'Inde, de la Thaïlande et du Brésil. Actuellement l'Inde fait figure de premier exportateur mondial de riz depuis 2012, devant la Thaïlande et le Vietnam. En effet, la politique de déstockage massif entamée en 2011 et faisant suite à la levée des mesures restrictives d'exportation sur le riz non parfumé en vigueur depuis 2007, y a beaucoup contribué.

Ces mesures restrictives servaient principalement de contre poids aux tendances inflationnistes sur les marchés locaux indiens. Ainsi, grâce à ses stocks publics abondants accumulés pendant près de 4 années, sa production nationale en hausse et ses prix très compétitifs par rapport à ses concurrents asiatiques, l'Inde a vu ses exportations de riz passer du simple au double entre 2011 et 2012. Entre 2013 et 2014, malgré des prix internes plus élevés, le prix à l'exportation du riz indien est resté tout de même très compétitif par rapport à celui du riz thaïlandais et vietnamien.

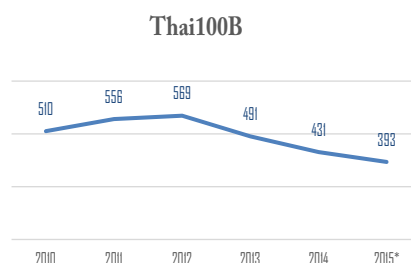
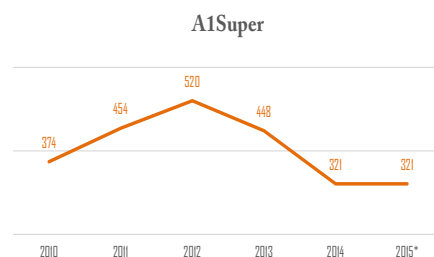
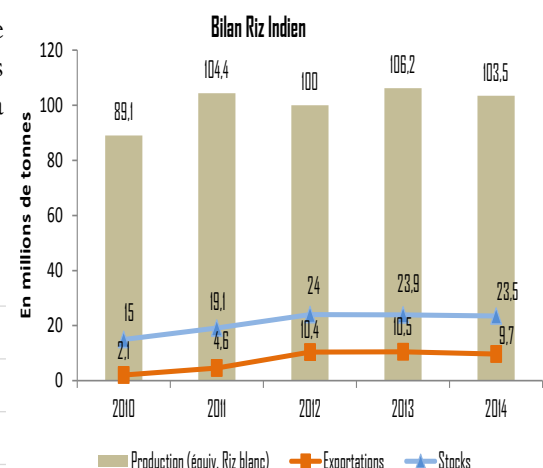
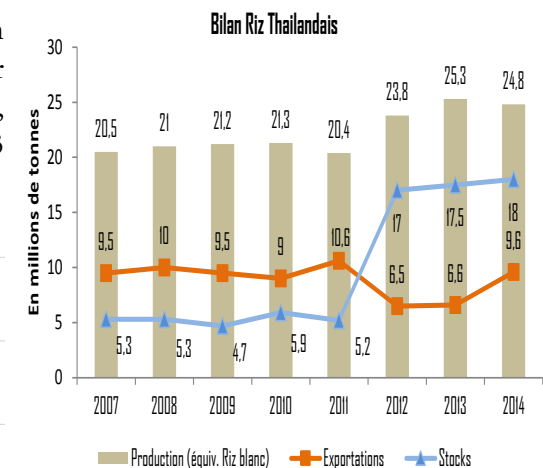
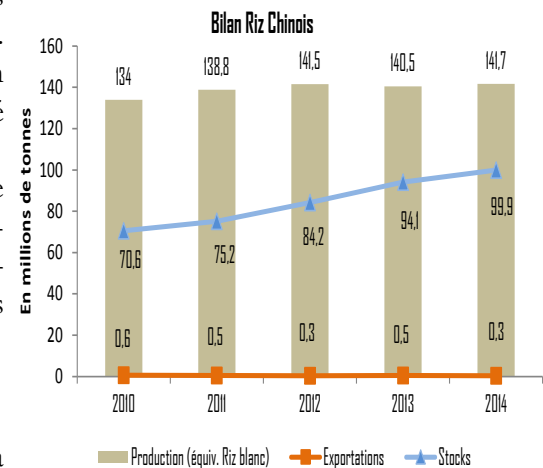
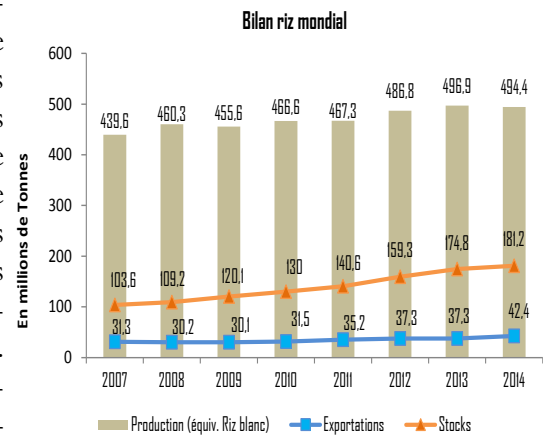
En Thaïlande, les cours du riz sont orientés à la baisse. Les stocks de riz sont encore très abondants et le gouvernement thaïlandais parvient difficilement à s'en défaire car la qualité du riz laisse à désirer et

la concurrence est très rude. Effectivement, la politique populiste de valorisation des prix internes visant à augmenter le revenu des producteurs thaïlandais, commence à s'essouffler et à être critiquée : elle a contribué à la perte de recettes fiscales et les prix peu compétitifs ont mené à un recul net des exportations par rapport à l'année 2011. Ainsi, pour écouler le stock accumulé depuis 2011, les autorités thaïlandaises ont recours à des contrats de gouvernement à gouvernement. Cependant cette contractualisation est rendue difficile par l'instabilité politique.

Actuellement la tendance baissière des cours du riz thaïlandais se poursuit animé par la politique de déstockage en cours et par les fluctuations du bath par rapport au dollar.

Le prix du riz à l'exportation pour la variété *A1Super* se chiffre en moyenne à 321 \$US la tonne FOB en 2015 (de janvier à septembre). Sur les 5 dernières années (2010 à 2014), son cours moyen a été relevé à 423

Pour le *Thai 100B*, il s'est échangé en 2015 à 393 \$US la tonne FOB, de loin inférieure au cours moyen des 5 dernières années qui se chiffre à 511 \$US.



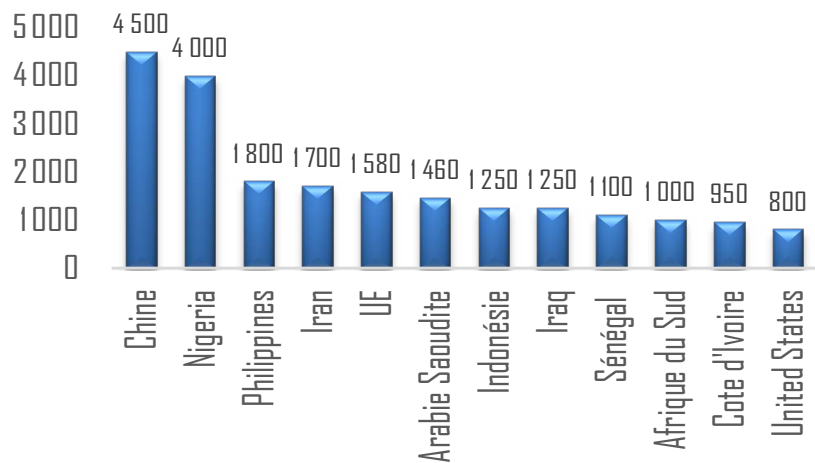
Globalement le recul des prix à l'exportation du riz se poursuit et booste en même temps le commerce mondial. Selon la FAO, la production mondiale de riz est restée stable à 745 millions de tonnes de riz paddy (497 Mt en équivalent blanchi) en 2014.

Le commerce mondial a quant à lui progressé de plus de 10% entre 2013 et 2014 et les stocks mondiaux de riz ont augmenté, passant de 174,8 Mt en 2013 à 181,2 Mt en 2014.

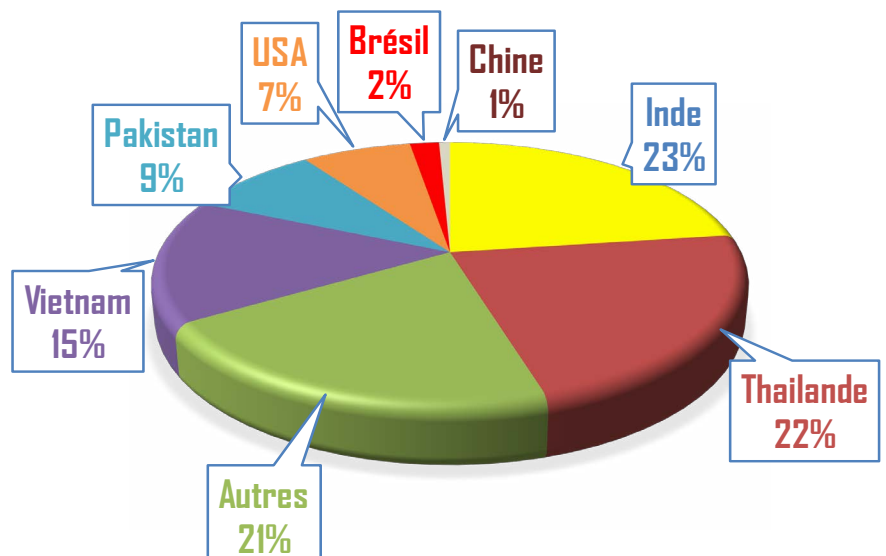
La demande africaine d'importation en riz quant à elle, s'est maintenue avec respectivement 4 Mt pour le Nigéria, 0,62 Mt pour le Ghana, 1 Mt pour l'Afrique du Sud, 1,1 Mt pour le Sénégal et 0,95 Mt pour la Côte d'Ivoire.

En Asie, la Chine domine le marché des importations de riz avec 4,5 Mt.

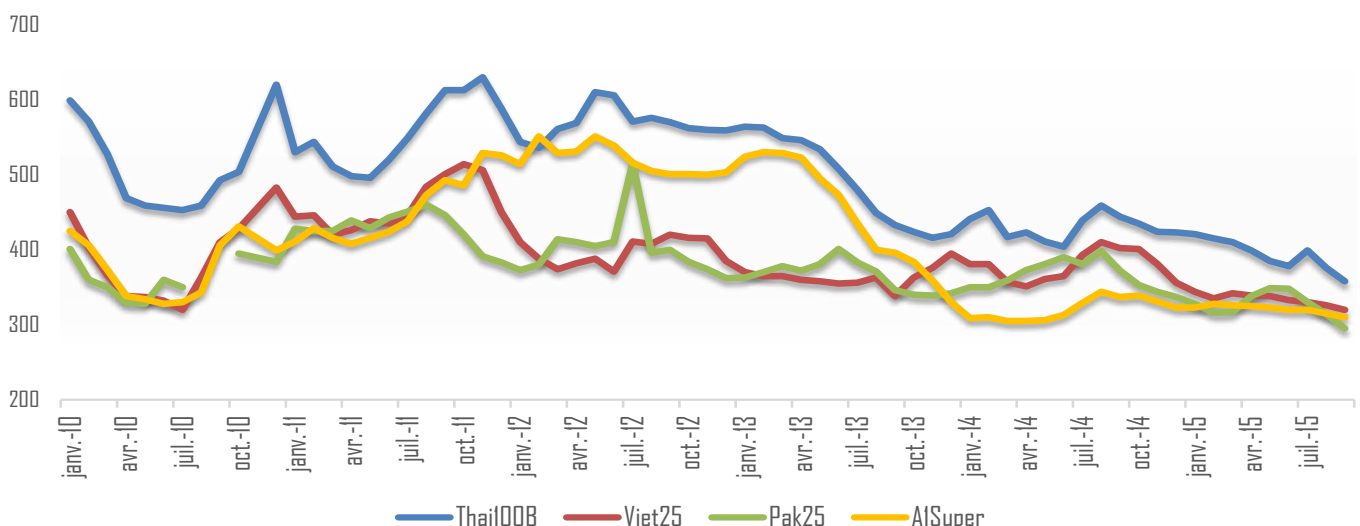
**World trade rice in 2014/2015\_TY imports, Thousand Metric Tons(USDA)**



**EXPORTATIONS DE RIZ EN 2014 (SOURCE OSIRIZ)**



**Prix à l'exportation US\$/t FOB-source Osiriz**



# Au Sénégal, les prix du riz brisé ordinaire se maintiennent en dessous du prix homologué

La baisse des prix du riz sur le marché de l'exportation mondial se ressent jusqu'au niveau des marchés domestiques au Sénégal. En effet, au cours des 2 dernières années, les prix du riz brisé ordinaire ont oscillé en moyenne annuelle entre 268 et 273 Fcfa/kg, se maintenant ainsi en dessous du prix homologué à 280 Fcfa/kg. La moyenne quinquennale (2010 à 2014) avoisine les 287 Fcfa/kg pour le riz brisé non parfumé et les 280 Fcfa/kg pour le riz brisé indien ordinaire.

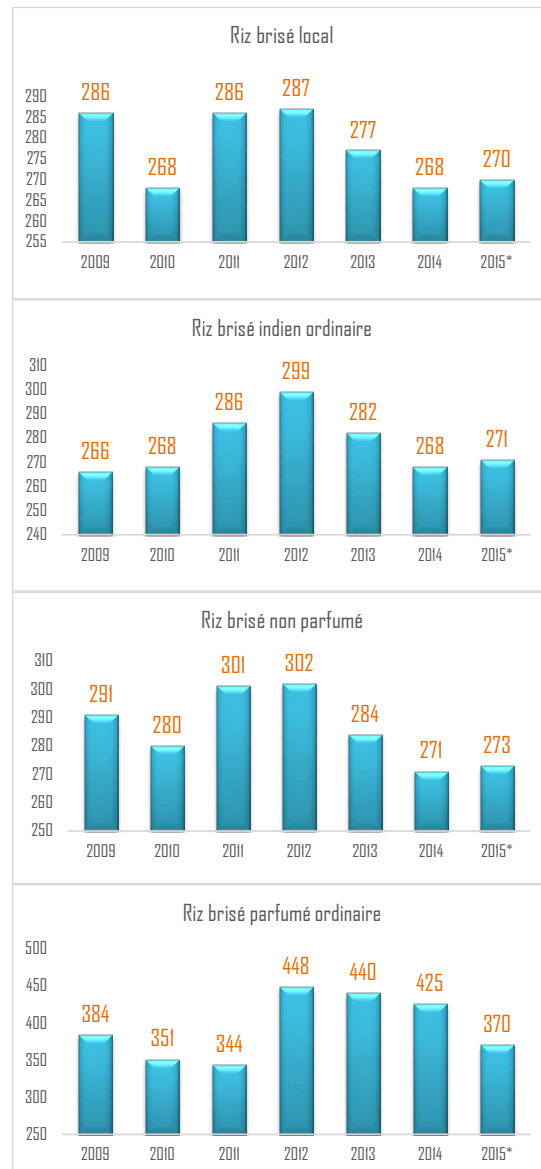
Pour le riz brisé local, ses prix s'alignent sur ceux du riz brisé importé ordinaire. Entre 2014 et 2015, ils ont oscillé entre 268 et 270 Fcfa/kg en moyenne annuelle. La moyenne quinquennale atteint les 277 Fcfa/kg. En concurrence directe avec le riz brisé indien ordinaire qui constitue l'essentiel du stock de sécurité au niveau importateur, le riz local paraît très peu compétitif par le prix. C'est à se demander, si ce prix est réellement rémunérateur pour les producteurs et profitable à la chaîne de valeur du riz sénégalais au regard des subventions et des investissements faits dans le secteur.

Il faut reconnaître que le prix du riz brisé importé ordinaire sert en réalité de prix plafond au riz brisé local. Une baisse soutenue des prix pourrait dès lors fragiliser le secteur rizicole national.

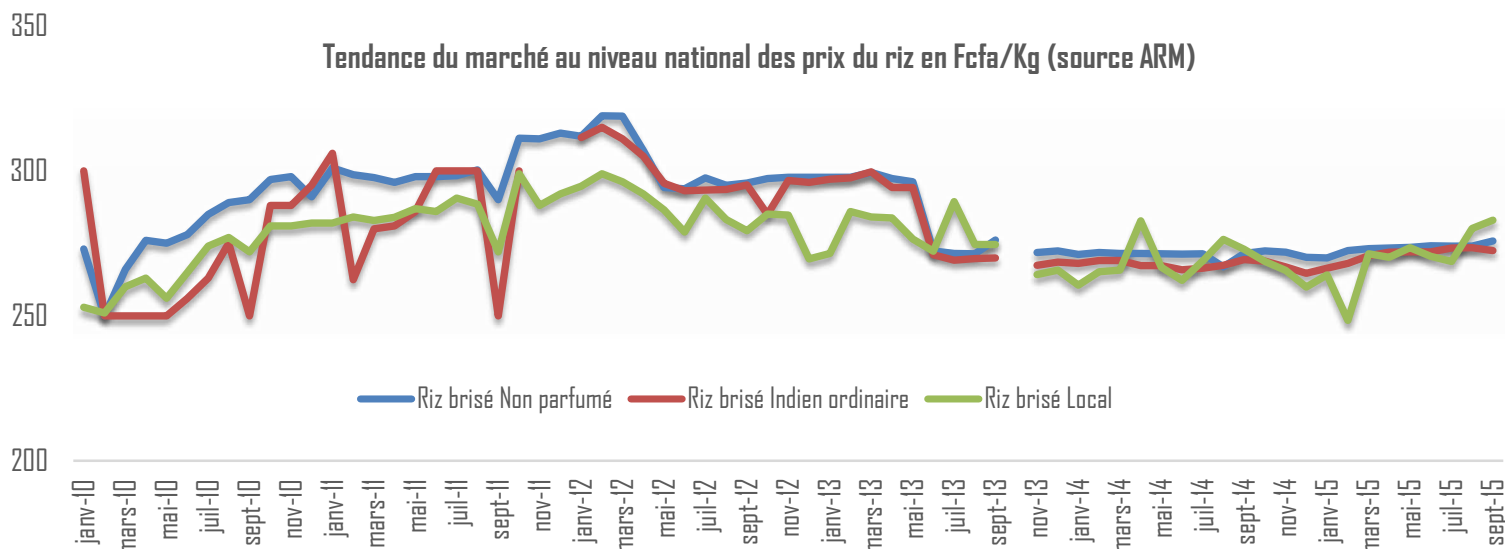
Ainsi, au delà de l'augmentation de la production nationale, l'Etat doit aussi s'employer à mieux gérer l'instabilité des prix car c'est là où se situe le véritable enjeu de l'autosuffisance en riz. En effet, stabiliser les prix domestiques peut permettre à terme de rendre le secteur rizicole plus rentable à travers l'amélioration de la mise en marché et par la sécurisation de la marge au producteur rendant du même coup le secteur plus attractif aux investissements privés.

D'un autre côté, cette tarification ne doit réduire en rien l'accessibilité du produit au risque d'embarrasser les ménages ruraux et urbains qui sont devenus au fil des années très vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Graphes: Evolution des prix des différentes catégories de riz vendues au Sénégal en Fcfa/kg (source ARM)



Tendance du marché au niveau national des prix du riz en Fcfa/Kg (source ARM)



# Gestion des prix du riz au niveau producteur, cas de la Vallée du Fleuve Sénégal

Pour le riz, la formation des prix au producteur dépend de plusieurs facteurs endogènes comme exogènes.

Les facteurs endogènes peuvent se résumer dans l'estimation des coûts de production. Pour le producteur, le prix fixé pour le riz doit au moins permettre de rémunérer les facteurs de production. Cependant la possibilité d'arbitrage sur les prix selon la configuration de l'offre et de la demande en riz favorise la spéculation: le coût de revient du riz produit est alors majoré. Le prix souhaité pour une marge déjà consommée, n'est dès lors pas profitable à la chaîne de valeur.

Parmi les facteurs exogènes, le plus important est le niveau de variabilité du cours mondial du riz. Au Sénégal, le riz brisé ordinaire est très apprécié et le prix du riz importé présente une corrélation positive avec celui du riz brisé local. La réduction du prix des denrées de première nécessité dont le riz brisé ordinaire, est effective depuis 2013 et impose du coup un prix plafond au riz local. D'un autre côté, avec la politique d'autosuffisance en riz, nos pouvoirs publics comptent booster la production nationale à travers des investissements structurants et des subventions aux intrants. Néanmoins, il va falloir aussi garantir un prix avantageux aux producteurs afin d'améliorer la rentabilité économique de la culture du riz et ainsi inciter les riziculteurs à augmenter les superficies emblavées.

Au niveau de la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS), zone à vocation rizicole, la gestion des prix à la production par les grands riziculteurs privés paraît plus aisée car ils sont pour la plupart dans une logique de production, transformation et com-

mercialisation et ont la latitude financière qui leur permet de ne pas vendre tout de suite après avoir récolté. Par contre, pour les petits exploitants privés qui sont présents au niveau des périmètres irrigués villageois et des grands aménagements publics, la gestion des prix est plus complexe qu'il n'y paraît.

Regroupés pour la plupart au sein d'organisations paysannes de base, ils cultivent des superficies le plus souvent inférieures à 1 hectare sous crédit bancaire garanti par la caution solidaire du groupement auquel ils sont membres (Gie, Sv). L'organisation paysanne se réserve alors le droit de collecter la production en nature correspondant au crédit octroyé individuellement à un prix de collecte consensuel et de la commercialiser à un prix qui englobe les frais de fonctionnement de l'organisation. L'apparente nécessité d'écouler sa production à ce prix spéculatif allonge la période de commercialisation et compromet le refinancement de la campagne agricole suivante.

## L'atelier de fixation du prix du riz paddy

Au niveau de la VFS, l'engorgement des marchés ruraux par la production locale durant les périodes de récolte provoque une chute des prix. Les dépenses incompressibles des ménages ruraux entraînent un bradage des récoltes organisé par les producteurs eux-mêmes et orchestré par des intermédiaires peu scrupuleux (bana-bana, transformateurs, etc.).

Afin d'éviter d'éviter cette situation, un atelier de fixation du riz paddy pour les campagnes rizicoles est périodiquement organisé par la SAED

en collaboration avec tous les acteurs de la chaîne de valeur notamment le Comité Interprofessionnel sur le riz (CIRIZ), les commerçants, les importateurs, les Unions de producteurs de riz et les professionnels de la transformation du riz. Le but de cet atelier de concertation est d'arriver à trouver un prix plancher du paddy qui soit rémunérateur pour l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur. Malheureusement, ce prix plancher, sensé être le prix d'achat pour la totalité du riz produit durant la campagne, se résume à un prix de contractualisation pour le riz paddy correspondant au remboursement du crédit bancaire. La CNCAS est le principal financeur des campagnes agricoles dans la VFS et le tonnage correspondant aux crédits octroyés n'atteint pas les 30 000 t pour le paddy de contre saison et les 50 000 t pour le paddy d'hivernage, autant dire que le gap est énorme. Pour le surplus commercialisable, le prix est très variable et est le plus souvent inférieur au prix plancher fixé car étant vendu progressivement en fonction des besoins du ménage.

Soulignons que les intentions d'achat formulées par les industriels de la transformation lors de ces ateliers de fixation du prix, sont rarement suivies par des engagements fermes d'achat. Il faut dire que la concurrence entre les transformateurs pour se garantir un approvisionnement régulier à un prix compétitif fait rage et chacun cache bien son jeu.

Il subsiste tout de même beaucoup de difficultés pour la commercialisation du paddy de remboursement et ce malgré la contractualisation entre acteurs.

## Cas des contrats d'achat et d'enlèvement de riz paddy

Au niveau de la VFS, pour faciliter la commercialisation du riz paddy et formaliser les transactions commerciales, des contrats d'achat et d'enlèvement du riz paddy sont régulièrement signés entre vendeurs (producteurs) et acheteurs (commerçants, transformateurs, etc.). Ces contrats sont avalisés par le CIRIZ et l'institution financière concerné.

Les contrats portent en général sur la commercialisation du "paddy de remboursement" (paddy collecté et consigné correspondant au remboursement du crédit de campagne) et sur le "surplus de production" (quantité de paddy restante après déduction du paddy de remboursement).

Le prix retenu pour ces contrats est celui fixé lors de l'atelier de fixation du prix du paddy. Cependant son respect pose problème car il est jugé trop faible par les producteurs et trop élevé par les commerçants-transformateurs. Parmi les clauses du contrat les plus difficiles à respecter par les deux parties, figure la clause liée à l'enlèvement du paddy. Outre le fait que la consignation est réalisée tardivement, le déstockage par l'acheteur qui ne doit excéder 30 jours après consignation, l'est également. Le déficit en magasin de stockage au niveau de la VFS et la compétition pour l'approvisionnement en paddy que se livrent les commerçants-transformateurs y sont pour quelque chose.

Il arrive aussi assez souvent que la vente du stock de paddy consigné soit réalisée par les organisations paysannes sans l'aval de la banque à un prix supérieur à celui fixé d'un commun accord. D'un autre côté, certains transformateurs à travers des intermédiaires peu scrupuleux



contraignent les producteurs à brader leur récolte.

Il en ressort que la problématique autour des contrats d'achat et d'enlèvement du riz paddy dans la VFS, se résume foncièrement à un problème lié au respect des prix fixés.

Pour le moment la multiplicité des acteurs non spécialisés de la chaîne de valeur et l'irrégularité de l'offre en paddy entretiennent une situation d'arbitrage sur les prix du paddy. Cette situation peut se voir renforcée si on n'y fait attention par la mise en place du mécanisme de régulation des importations prévu pour 2016.

### Mécanisme de régulation des importations en 2016

Toujours dans le cadre de la politique d'autosuffisance en riz et pour mieux faciliter la mise en marché du riz local, l'Etat du Sénégal prévoit une limitation quantitative des importations de riz pour 2016. Il s'agira pour le Sénégal de limiter ses importations à seulement 500 000 Tonnes. Ces dernières se feront en fonction des parts de marché des importateurs et la même formule sera utilisée pour leur permettre de collecter le riz produit localement.

Afin de consolider ce mécanisme

et pour faciliter son pilotage, l'Etat projette de mettre en place une centrale de distribution du riz sénégalais et une plateforme de gestion et de suivi des stocks de riz paddy au niveau de la Vallée du Fleuve Sénégal. L'objectif à moyen terme est d'améliorer la mise en marché du riz local sénégalais par :

- une meilleure visibilité des quantités de riz commercialisables;
- une réduction de l'atomicité de l'offre en riz;
- et une amélioration du niveau de recouvrement du crédit de campagne.

Avec ce mécanisme de régulation prévue pour 2016, on pourrait ainsi craindre une forte tension sur les marchés domestiques étant donné que le niveau de la production nationale en riz reste relativement insuffisante. En effet, pour la campagne 2014/2015, la production en riz paddy atteint 559 021 Tonnes (selon les données ANSD) soit l'équivalent de 360 000 Tonnes de riz blanc.

Au vue de l'inconstance des niveaux de production, réguler les importations pourrait amener à une instabilité des prix et ce en dépit de l'homologation des prix du riz. (le riz brisé ordinaire est homologué à 280 Fcfa/Kg depuis 2013).

# Stabiliser les prix intérieurs du riz pour réussir le pari de l'autosuffisance en riz

Réussir le pari de l'autosuffisance en riz est largement à la portée des acteurs de la chaîne de valeur du riz si tant est que le riz sénégalais soit

1. de qualité,
2. largement disponible au niveau des marchés urbains,
3. compétitif par rapport au riz importé
4. et surtout qu'il soit accessible au consommateur à un prix rémunérateur pour la chaîne de valeur.

Le point d'orgue sera bien évidemment la stabilité dans la formation des prix intérieurs du riz tout au long du processus qui nous mènera vers l'autosuffisance en riz.

Le professionnalisme des acteurs du riz est très attendu pour relever durablement le niveau de productivité et permettre d'augmenter le niveau de financement par les institutions financières. Ceci est aussi valable pour le secteur de la transformation entre les mains du secteur privé. Actuellement les investissements structurants pour atteindre les objectifs fixés sont en cours de réalisation, il en est de même pour la mise en place des équipements nécessaires.

Des actions pour faciliter la mise en marché du riz sénégalais sont aussi prévues avec la mise en place du mécanisme de régulation des importations. Cependant il va falloir tout de même faire attention car bien qu'étant une solution privilégiée et



souhaitée par les acteurs du riz pour relancer la riziculture nationale, le système de quota et de taxation du riz importé peut avoir des effets pervers. En effet, ces instruments de protection ont tendance à provoquer un accroissement des prix domestiques, à réduire les échanges et peuvent même créer une perte sèche pour l'économie.

Pour éviter cette situation, il va falloir garantir une disponibilité permanente au niveau des marchés urbains du riz de qualité afin de juguler éventuellement les risques-prix. Ainsi, en dépit des aléas climatiques, un accroissement constant dans la production nationale de riz doit être maintenu.

La stabilisation des prix intérieurs du riz passe aussi par le développement d'un mécanisme de stockage public-privé et d'un système d'information fiable pour mieux quantifier l'offre en riz sur l'ensemble du territoire sénégalais et servir de mécanisme d'alerte afin de prévenir les risques de marché.

En somme, au delà des effets que peut avoir l'autosuffisance en riz

sur le déficit de la balance commerciale sénégalaise et surtout l'impact considérable sur notre autonomie alimentaire, n'oublions pas que la gestion des prix du riz est primordiale car elle conditionne le bien-être des ménages sénégalais qui sont devenus vulnérables à l'insécurité alimentaire.



**Marcel Matar Diouf**  
Agroéconomiste/Financier  
Chargé des Etudes  
[marcel82diouf@yahoo.fr](mailto:marcel82diouf@yahoo.fr)







*Nous analysons pour vous*

*cliquer: [www.lavoixdelavallee.wordpress.com](http://www.lavoixdelavallee.wordpress.com)*